

COMMISSION DES FINANCES

Séance du mercredi 14 mars 1923.

La séance est ouverte à 15 heures $\frac{1}{2}$ sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. A.BERARD.
DE SELVES. JENOUVRIER. P.PELISSE. F.DAVID.
RENE RENOULT. DEBIERRE. BUSSON-BILLAULT.
LEON PERRIER. BIENVENU-MARTIN. MILAN.
RENE BESNARD. DAUSSET. SCHRAMECK.
L.HUBERT. R.G.LEVY. GUILLIER. PASQUET.
LE GENERAL HIRSCHAUER. SERRE. DEBIERRE.
JEAN MOREL. G.CHASTENET. FRANCOIS-MARSAL.
PAUL DOUMER. HENRI ROY. JEANNENEY. BOIVIN-
CHAMPEAUX.

x!x!x!x!x!x!x!x

FELICITATIONS A M. LE PRESIDENT

A L'OCCASION DE SON RETOUR -

M. A. BERARD dit qu'il est certain d'interpréter les sentiments de tous ses collègues en se félicitant du rétablissement de la santé de M. LE PRESIDENT, dont il salue le retour et la présence à la Commission (Approbatation).

M. LE PRESIDENT remercie M. A.BERARD et tous les membres de la Commission de la sympathie qu'ils lui témoignent aujourd'hui et qu'ils n'ont cessé de lui mani-

fester pendant son absence.

LES COMMUNIQUES FAITS A LA PRESSE
A L'ISSUE DES SEANCES DE LA COMMISSION -

M. JENOUVRIER demande que dans les communiqués faits à la presse à l'issue des séances de la Commission, lorsque ces communiqués indiquant qu'une décision a été prise à la majorité ou à l'unanimité, il soit ajouté les mots : "des membres présents".

M. LE PRESIDENT.- Il sera fait droit à la demande de M. JENOUVRIER.

ADOPTION DE QUATRE PROJETS DE LOI
D'INTERET LOCAL (Villes de
Grenoble, Nancy, Aix et Dijon).

Sur les rapports de M. SCHRAMECK, la Commission adopte les projets de loi suivants, adoptés par la Chambre :

1^o projet de loi tendant à modifier la loi du 20 mars 1914 qui a autorisé la ville de Grenoble (Isère) à percevoir une taxe sur les propriétés bâties desservies par le réseau d'égouts;

2^o projet de loi tendant à autoriser la ville de Nancy (Meurthe-et-moselle) à percevoir une taxe d'enlèvement des ordures ménagères;

3^o projet de loi tendant à autoriser la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône) à percevoir une taxe de vidange sur les constructions riveraines de voies pourvues d'égouts ;

4° projet de loi tendant à modifier les dispositions des articles 5,8,9 et 10 de la loi du 29 mars 1906, qui a autorisé la ville de Dijon (Côte d'Or) à percevoir diverses taxes en remplacement de droits d'octroi supprimés.

A propos du dernier de ces projets, M. DAUSSET fait observer qu'il n'est pas sans danger d'autoriser, comme le fait ledit projet, une ville ayant remplacé ses droits d'octroi par d'autres taxes à relever le taux de ces dernières sous prétexte que si les droits d'octroi supprimés avaient été conservés le produit en serait aujourd'hui plus considérable qu'autrefois à raison de la hausse des prix de toutes matières et denrées.

M. SCHRAMECK, Rapporteur, répond que le danger signalé par M. DAUSSET existe surtout pour les grandes villes, que cependant il sera mentionné dans son rapport concernant la ville de Dijon.

Le dépôt sur le bureau du Sénat des quatre rapports de M. SCHRAMECK est autorisé.

AVIS FAVORABLE A L'ADOPTION
DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE RESEAU
DE LA COMPAGNIE MEUSIENNE DES CHEMINS
DE FER -

Sur la proposition de M. JEANNENEY, Rapporteur, la Commission décide d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi, adopté par la Chambre ayant pour objet d'autoriser le département de la Meuse à racheter le réseau de la Compagnie meusienne des chemins de fer et à l'affermier à la Société générale des chemins

de fer économiques.

EXAMEN PRELIMINAIRE DU PROJET
RELATIF A L'EQUILIBRE DU BUDGET DE 1923
ET DU PROJET DE BUDGET DE 1923 - EXPOSE GENERAL
DU RAPPORTEUR GENERAL-

L'ordre du jour appelle l'examen préliminaire du projet de loi concernant l'équilibre du budget de 1923 et du projet de budget de l'exercice 1923 ainsi que l'exposé général de la situation financière par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait tout d'abord observer que le projet de loi concernant l'équilibre du budget de 1923, dont la Commission avait décidé d'attendre le vote par la Chambre pour commencer l'examen du budget de 1923, n'a été distribué au Sénat qu'hier 13 mars, que par conséquent en se réunissant dès aujourd'hui pour étudier ledit projet et le budget la Commission n'a pas perdu le moindre temps.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne ensuite lecture de son exposé général de la situation financière.

DECISION DE FAIRE DISTRIBUER
EN EPREUVE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION
L'EXPOSE GENERAL DU RAPPORTEUR GENERAL -

Cette lecture, qui est accueillie par les applaudissements unanimes de la Commission une fois achevée, il est décidé que l'exposé général de M. LE RAPPORTEUR GENERAL sera imprimé en épreuve comme un rapport et

distribué à tous les membres de la Commission à titre confidentiel et sur leur signature.

M. LE PRESIDENT félicite M. LE RAPPORTEUR général au nom de tous ses collègues du très beau travail qu'il vient de leur présenter. (Approbation unanime).

DISCUSSION SUR LA DATE OU SERA
EXAMINE L'EXPOSE GENERAL DU RAPPORTEUR GENERAL -
FIXATION DE CETTE DATE AU SAMEDI 17
MARS - DECISION D'ENTENDRE LE GOUVERNEMENT
LE LUNDI 19 MARS -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La distribution en épreuve de mon exposé imprimé pourra vraisemblablement être faite dès après-demain vendredi 16 mars. Il me semble qu'il y aurait grand intérêt à ouvrir la discussion dès que tous les membres de la Commission seront en possession de ce document.

M. DE SELVES.- Après demain vendredi M. LE PRESIDENT DU CONSEIL doit être entendu par la Commission des Affaires Etrangères. Il paraît difficile que la Commission des finances siège le même jour.

M. RENE RENOULT.- D'autant plus que vendredi également le Sénat doit se réunir en séance publique pour continuer et vraisemblablement achever la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En tout cas j'insiste auprès de mes collègues pour qu'ils veuillent bien venir nombreux à la réunion de la Commission des Finances

où celle-ci délibérera sur mon exposé. Je ne pourrais accepter que les décisions à intervenir ne fussent pas prises par la majorité réelle des membres de la Commission. A cet égard, je déclare que je ne me résignerais jamais à voir la Commission statuer un jour dans un sens, puis défaire le lendemain ce qu'elle aurait fait la veille, par suite de changements qui se produiraient dans la composition des réunions successives. Ce qui s'est passé à la Commission des finances de la Chambre ne saurait se renouveler ici.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez tout-à-fait raison, Mais ce n'est pas l'habitude de notre Commission d'agir comme vous venez de l'indiquer (Approbation unanime)

M. FRANCOIS-MARSAL.- Il faut que nous ayons le temps de réfléchir sur l'exposé de M. LE RAPPORTEUR GENERAL qui va nous être distribué. Aussi ne serais-je pas d'avis de nous réunir avant mardi prochain 20 mars pour en discuter.

M. PAUL DOUMER.- Il faut aller vite, nous décider dans le plus bref délai. Aussi bien n'aurons-nous guère à examiner que les conclusions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, car mon exposé proprement dit, les chiffres qu'il donne ne prêtent pas à la discussion et du reste la plupart d'entre nous se sont déjà pénétrés du travail qui nous a été présenté rien qu'en en entendant la lecture.

Comme l'a dit M. LE RAPPORTEUR GENERAL lui-même, l'heure est grave pour le pays et pour le Sénat. Prenons donc nos résolutions sans retard et réunissons-nous

dès vendredi ou au moins samedi.

M. RENE RENOULT.- M. LE RAPPORTEUR GENERAL conclut dans son exposé à l'audition du Gouvernement par la Commission. C'est aussi là la conclusion à laquelle nous ne saurions manquer d'aboutir si nous examinons le travail de M. LE RAPPORTEUR GENERAL dès notre prochaine séance et avant d'avoir entendu le Gouvernement. Dès lors le mieux ne serait-il pas pour nous de commencer par l'audition de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL et de M. LE MINISTRE DES FINANCES et de ne statuer qu'ensuite sur l'exposé de M. LE RAPPORTEUR GENERAL ? Il me semble que cette question préjudicielle doit d'abord être résolue . t

M. DAUSSET.- Je partage entièrement l'avis de M. PAUL DOUMER : il faut aller vite et, par conséquent, nous réunir avant la fin de la présente semaine. Sans doute - et ici je réponds à M. RENE RENOULT - nous devons entendre le Gouvernement; mais, conformément à la procédure habituelle de la Commission, il convient que nous commençons par nous concerter entre nous sur la conduite à tenir devant l'état de choses rappelé par l'exposé de M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est bien vrai que j'ai indiqué dans mon travail la nécessité d'entendre le Gouvernement; mais il n'en résulte pas qu'à mon sens cette audition doive précéder toute délibération de la Commission. Au contraire, il me semble que la Commission doit d'abord essayer de voir clair dans la situation que je me suis efforcé de lui décrire le plus exactement possible.

Seulement j'insiste pour que sa réunion soit fixée à un jour tel que tous sesmembres puissent être présents . Nous avons des décisions graves à prendre; il faut qu'elles soient prises dans des conditions qui ne prêtent ni à la critique ni à des revirements ultérieurs.

M. JEANNENEY. - Il importe de ne pas donner au dehors l'impression que nous voulons retarder les solutions à intervenir. Je propose que nous nous réunissions samedi pour examiner l'exposé de M. LE RAPPORTEUR GENERAL et que nous demandions à M. LE PRESIDENT DU CONSEIL et à M. LE MINISTRE DES FINANCES de venir devant nous le surlendemain lundi (Adhésion).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'accepte la proposition de M. JEANNENEY; mais il faudra que la grande majorité des membres de la Commission soient présents aux deux réunions.

La proposition de M. JEANNENEY, mise aux voix, est adoptée. Il est entendu que les convocations envoyées aux membres de la Commission porteront que leur présence est indispensable aux deux séances du samedi 17 et du lundi 18 mars.

La séance est levée à 13 heures 1/4.

Le Président
de la Commission des Finances :

